



## LE CONTRÔLE PARENTAL

*Depuis le 13 juillet 2024, les multiples appareils connectés (les ordinateurs, smartphones, tablettes, montres intelligentes, consoles de jeux, liseuses) vendus en France doivent inclure une fonction de contrôle parental. Cette mesure issue de la loi Studer adoptée en mars 2022, vise à donner aux parents de nouveaux outils pour protéger les mineurs face à Internet. Concrètement, les fabricants doivent obligatoirement installer un système de contrôle parental gratuit et proposer à l'utilisateur son activation lors de la première mise en service des appareils.*



L'utilisation excessive des écrans pour un enfant peut être nocive pour les yeux et sur le sommeil. Elle peut limiter les conversations et les activités communes et altérer les interactions sociales.

|                  |   |
|------------------|---|
| Avant 3 ans      | ➤ Pas d'écran   |
| De 3 ans à 6 ans | ➤ Surveiller votre enfant dans sa navigation,   |
| De 9 à 12 ans    | ➤ Vérifier régulièrement l'historique de navigation de votre enfant.<br>➤ Installer le contrôle parental sans oublier de paramétrer l'ensemble des réseaux sociaux, plateformes en ligne, sites et applications que l'enfant utilise. |

**Pour plus d'informations voir le lien suivant :**  
**[Temps d'écran par âge : quelles sont les recommandations](#)**

### Avec le contrôle parental, il est possible de :

- ✓ **Suivre** l'usage que font vos enfants d'internet en accédant aux statistiques d'utilisation.
- ✓ **Protéger** vos enfants des dangers d'internet en limitant ou en supprimant l'accès aux tchats, aux sites violents, aux sites pornographiques, aux jeux d'argent...
- ✓ **Contrôler** l'accès à internet de vos enfants en veillant à ce qu'ils ne puissent accéder à des sites malveillants en dressant une liste personnalisée des sites interdits.
- ✓ **Maîtriser** la consommation internet de vos enfants en installant des plages horaires.
- ✓ **Bloquer** les achats intégrés.

### **Bon à savoir...**

Aucun logiciel de contrôle parental n'est efficace à 100% ! Le contrôle parental est un outil, il ne se substitue pas à votre vigilance, votre écoute et surtout au dialogue avec votre enfant. Pour plus de renseignements, suivre le lien suivant : [Je protège mon enfant dans son usage des écrans \(jeprotegemonenfant.gouv.fr\)](http://jeprotegemonenfant.gouv.fr)